

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PASLY

En date du 25 avril 2014

Présents : Mesdames et Messieurs CAMACHO Philippe, LECLERCQ Gérard, GOURLÉ Annie, MARTELL Bernard, COMBES Mireille, DELAHAYE Daniel, HUARD Patrick, QUÉVREUX Alain, BERTHELOT Claude, LÉGER Sylvie, REDON Hélène, ROY Thierry, LEDOUX Sylvie.

Absentes ayant donné pouvoir : CORDELETTE Edith à Thierry ROY et SERILO Véronique à DELAHAYE Daniel.

M. Claude BERTHELOT, assisté de Mme ROUYER Marie-Laure, secrétaire de mairie a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée l'ajout de 3 points à l'ordre du jour : durée des amortissements, élection de 2 membres suppléants au syndicat des eaux et autorisation permanente de poursuite accordée par l'ordonnateur au comptable. L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

Après en avoir discuté le Conseil Municipal a :

- **Voté à l'unanimité** le compte de gestion et le compte administratif 2013 laissant apparaître un excédent de **221 363.37** euros.
- **Voté à l'unanimité** l'affectation des résultats.
- **Fixé** par 8 voix pour et 7 contre, les taux d'imposition comme suivent : Taxe d'habitation : 14,67 %. Taxe sur le foncier bâti : 15,63 %. Taxe sur le foncier non bâti : 39,86 %. Soit une augmentation de 1.50 % pour les taxes d'habitation, le foncier non bâti et le foncier bâti (les 7 voix contre avaient retenu 1.25 % d'augmentation).
- **Fixé à l'unanimité**, la durée d'amortissement à 15 ans pour les biens suivants : « enfouissement des réseaux (n° d'inventaire : 537) et éradication de 21 ballons fluorescents (n° d'inventaire : 546) ».
- **Voté à l'unanimité** le Budget Primitif 2014 tel que présenté par Madame Annie GOURLÉ (maire adjoint chargé des finances) et s'équilibrant à la somme de 874 648,23 € en section de fonctionnement et à la somme de 390 703,03 € en investissement.
- **Désigné** Messieurs Patrick HUARD et Claude BERTHELOT en tant que délégués suppléants au syndicat des eaux de Cuffies-Pasly-Pommiers.
- Afin de permettre l'accélération du cycle des poursuites de masse à l'encontre des débiteurs de la collectivité et dans un souci de simplification des tâches respectives, **accordé** au comptable du Trésor Public, une autorisation permanente pour ces poursuites.

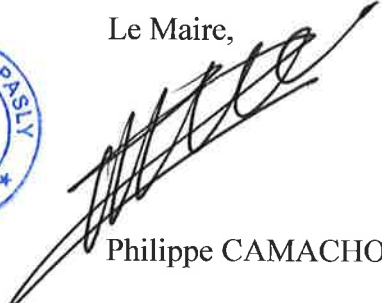
Pour extrait certifié conforme, le jeudi 15 mai 2014,

Le Secrétaire de séance,


Claude BERTHELOT



Le Maire,


Philippe CAMACHO